De l'identification à l'organisation sanitaire

Identification, enregistrement des lieux de détention, tenue d'un registre d'élevage, suivi sanitaire adapté des reproducteurs, *etc.* sont autant de dispositifs indispensables pour lutter contre les maladies et maintenir la sécurité sanitaire pour les équidés.

Par Réseau Équin - Mathilde DHOLLANDE - | 02.03.2021 |

Niveau de technicité :

Trois principes pour assurer la sécurité sanitaire

Pour lutter contre les maladies infectieuses, il faut disposer d'un système d'alerte dès l'apparition d'un foyer infectieux et rechercher tous les équidés atteints dans le périmètre à risque (identification des équidés, de leur lieu de résidence et accès aux informations sur leurs mouvements et santé).

Dans le cas des maladies vénériennes, il est nécessaire de suivre la chronologie des accouplements ou inséminations et de disposer des tests de dépistage préalables à la mise à la reproduction.

Pour les animaux de boucherie, il faut s'assurer que les animaux sont indemnes de maladies et de résidus médicamenteux issus de traitements antérieurs éventuels.

Connaître les équidés présents sur le territoire

C'est l'objectif de la généralisation de l'identification et de la pose de transpondeur, obligatoires en France pour tous les équidés, respectivement depuis le 31/12/2001 et le 31/12/2007.

Tout équidé présent sur le territoire français doit donc posséder un signalement et un transpondeur (numéro unique) repris dans son document d'identification et dans le fichier central national des équidés SIRE. Le signalement et le transpondeur permettent de vérifier le lien avec le document d'identification. Le transpondeur permet de retrouver l'équidé en absence du document d'identification en cas de vol ou divagation et évite la ré-identification de l'équidé.

L'identification et la pose de transpondeurs généralisées sont étendues à tous les pays européens depuis 2009, pour améliorer la sécurité des échanges.

Dispositif permettant d'organiser la lutte contre les maladies infectieuses équines

Savoir où les équidés résident

C'est l'objectif de la gestion des propriétaires et des détenteurs d'équidés également assurée par le SIRE.

Le propriétaire de tout équidé nouvellement identifié est répertorié et, depuis 1998, chaque changement de propriété est enregistré dans la base.

Le propriétaire ne résidant pas toujours au même endroit que l'équidé, les lieux de détention des équidés sont également enregistrés par le SIRE depuis 2010. Il s'agit de répertorier l'ensemble des lieux de

résidence (et non de suivre l'ensemble des mouvements comme pratiqué chez les bovins). La gestion des lieux de détention constitue la dernière phase de consolidation du dispositif.

A partir d'un foyer infectieux, on peut ainsi facilement remonter à tout lieu détenant des chevaux dans un périmètre donné et informer les propriétaires sur les mesures à appliquer.

Pouvoir remonter aux informations sur la santé des équidés et sur les médications reçues

C'est l'objectif du registre d'élevage dont la tenue est obligatoire depuis le 30/06/2000 pour tout site hébergeant des équidés.

Le registre d'élevage, tenu et conservé sur le lieu de détention, enregistre les entrées et sorties d'animaux, les pathologies observées et les traitement administrés.

A partir d'un foyer infectieux, on peut ainsi réaliser l'enquête épidémiologique à partir des registres d'élevage et retrouver les cas suspects.

Disposer d'un système d'alerte des maladies

Les maladies les plus préjudiciables (transmissibles à l'Homme ou à incidence économique majeure) disposent du statut de maladies réputées contagieuses (MRC : rage, anémie infectieuse et West-Nile) ou de maladies à déclaration obligatoire (MDO : métrite contagieuse, artérite virale).

Le vétérinaire ou le laboratoire découvrant la maladie doit informer les services vétérinaires chargés de mettre en œuvre un plan de lutte contre les MRC.

Pour les autres maladies, le Réseau d'Epidémio-Surveillance en Pathologie Equine (RESPE) permet de faire remonter les principales pathologies observées sur le terrain par des vétérinaires volontaires (30% des vétérinaires). Etant donnée l'augementation des échanges, il tend à s'étendre dans les pays voisins.

Cas particuliers des reproducteurs

La monte constitue une voie de transmission de certaines pathologies (anémie infectieuse, artérite virale, métrite contagieuse). La transmission est bilatérale entre l'étalon et la jument en cas de saillie naturelle et unilatérale dans le cas de l'insémination artificielle.

La prévention consiste à s'assurer que les reproducteurs sont indemnes (tests de dépistage systématiques des étalons et dans le cas de saillie naturelle du harem de l'étalon) avant la mise à la reproduction. Ce système est mis en application dans sa totalité pour les étalons et juments Pur-sang utilisant la monte naturelle, pour tous les étalons en insémination et de manière partielle dans les autres races.

Les races qui le souhaitent peuvent imposer un dispositif obligatoire de suivi sanitaire de la monte en l'inscrivant dans leur règlement de stud-book.

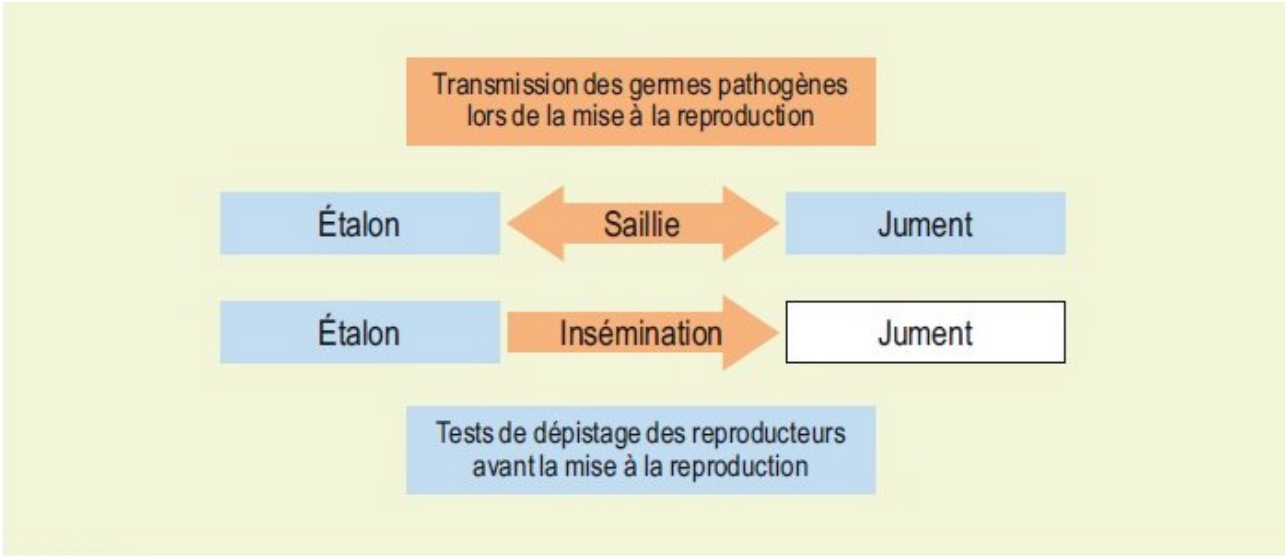

Source : IFCE

Dispositif permettant d'organiser la prévention contre les maladies vénériennes

Pour les équidés abattus, disposer d'un système de contrôle des pathologies et médications

Après traitement incompatible avec la consommation humaine, les équidés sont exclus de la consommation, de façon irréversible.

L'information « destiné ou exclu de la consommation » ainsi que toutes les médications administrées aux équidés destinés à la consommation doivent être enregistrées dans la base et figurer dans la partie traitement médicamenteux de son document d'identification.

Pour chaque cheval, les abattoirs contrôlent que le cheval est identifié (vérification de la présence d'un transpondeur), muni d'un document d'identification, destiné à la consommation et qu'il n'a reçu aucun traitement interdit ou dont le délai d'attente n'est pas terminé. Le dispositif de suivi des équidés abattus en France protège le consommateur de viande chevaline.

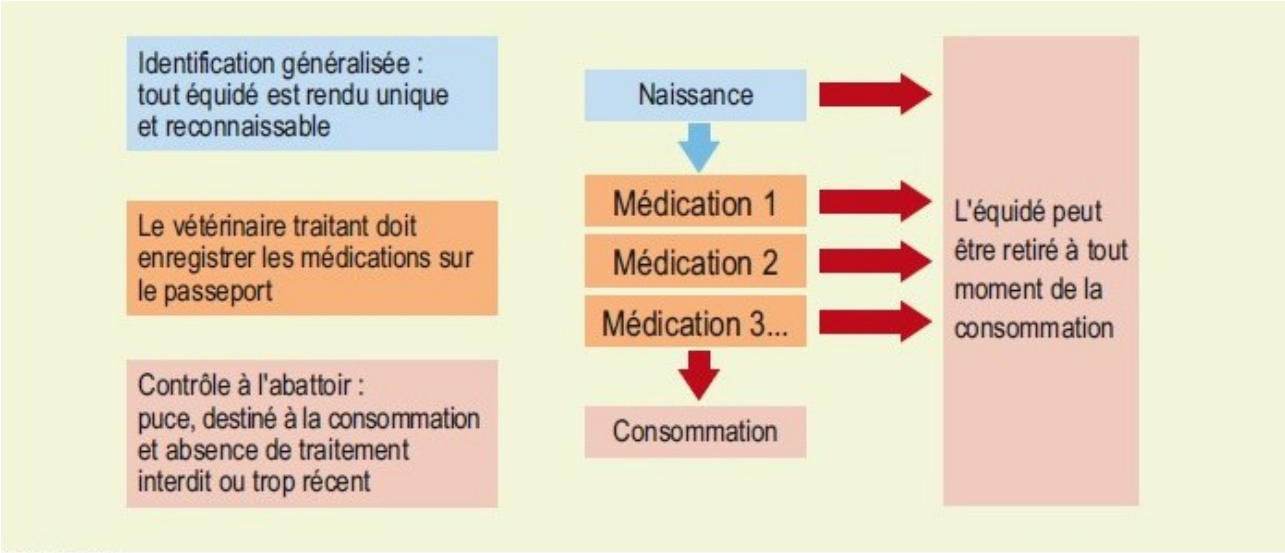

Source : IFCE

Dispositif permettant d'assurer la sécurité sanitaire de la consommation bouchère

En savoir plus sur nos auteurs

- Réseau Équin Réseau de références technico-économiques pour la filière équine
- Mathilde DHOLLANDE Responsable marketing et communication IFCE-SIRE

Bibliographie

équipédia
ifce

Pour retrouver ce document:
www.equipedia.ifce.fr
Date d'édition : 11 05 2024